



**PROCES VERBAL  
SEANCE DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 26 octobre à 19 heures  
Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie en session ordinaire  
sous la présidence de Marc BONNIN, Maire de MONTREUIL-BELLAY.

**ETAIENT PRESENTS**

Marc BONNIN, Gilles DURAND, Delphine AUDOUIN, Lionel FLEUTRY, Danièle ADAM, Jean-Michel BONNIN, Sandrine GOURDIEN, Cyril RIPPOL, Maryline LANDRE, Fabrice BOUDIER, Alban LEBOUTEILLER, Mariette SOUCHET, Cédric DURAND, Claudie MARCHAND, Patrice ROULLEAU, Sylvanie BOUCHET, André D'ACUNTO, Jocelyne MARTIN, Denis AMBROIS, Peggy POTIER, Pascal MONJAL.

Secrétaire de séance : Pascal MONJAL

**ABSENTS EXCUSES**

Stéphane ARGOULON a donné pouvoir à Marc BONNIN  
Sophie FRANÇOIS a donné pouvoir à Delphine AUDOUIN  
Virginie GRIVault a donné pouvoir à Cyril RIPPOL  
Christian CAILLEAU, a donné pouvoir à Peggy POTIER  
Isabelle MABILLE a donné pouvoir à Jocelyne MARTIN

**ABSENT**

Patricia GUERIN

---

. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :	27
. Nombre de Conseillers Municipaux présents :	21
. Nombre de pouvoirs :	5
. Nombre de votants :	26

Date d'affichage de la présente délibération : 3/11/2016  
Date d'envoi à la Sous-Préfecture : 3/11/2016

**L'ensemble des documents évoqués dans la note d'information mais non joints est consultable auprès du service des affaires générales.**

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T. et au principe retenu, en ouverture de séance, il est proposé de désigner comme secrétaire de séance : Pascal MONJAL.

#### **N° 2016 – VII – 1 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE - TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE**

M. ORILLARD, directeur et coordonnateur des T.A.P., a présenté le bilan de l'année 2015-2016, ainsi que l'organisation 2016-2017

#### **N° 2016 – VII – 2 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – TAP – CONVENTION MALLES PEDAGOGIQUES**

Dans le cadre du P.E.D.T., le Centre Socioculturel Intercommunal Roland Charrier, en partenariat avec le SIVM et la CAF, a constitué des malles pédagogiques mises à disposition des communes.

Afin de formaliser la procédure de mise à disposition, il est proposé aux communes bénéficiaires la signature d'une convention de mise à disposition pluriannuelle.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la convention,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2016 – VII – 3 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – RESTAURATION SCOLAIRE – PERSONNEL – Mise à disposition**

Par délibération n°2013-XI-12, l'assemblée a autorisé la mise à disposition d'un agent territorial auprès du Conseil Départemental aux conditions suivantes :

- dans le cadre de la restauration scolaire
- pour une durée de trois ans
- pour une durée équivalente à un temps complet.
- contre remboursement de la rémunération correspondante à la durée de travail affectée à la préparation des repas des collégiens, calculés au prorata du nombre de rationnaires

Considérant le terme de la mise à disposition au 31 décembre 2016

Considérant la proposition du Conseil Départemental de reconduire à l'identique la convention

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2016 – VII – 4 - URBANISME - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Des propriétaires d'immeubles, dont la liste est dressée ci-dessous, ont fait valoir leur intention de vendre un bien qui est soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.) prévu aux articles L. 211-1 et suivants du code de l'urbanisme.

NOM - PRENOM - ADRESSE DU PROPRIETAIRE	DESIGNATION DES BIENS
SCI DU PARROT 269 rue Nationale 49260 Montreuil-Bellay	Immeuble bâti sis : 269 rue Nationale Section BH n° 22 d'une superficie de 1037 m <sup>2</sup>
Consorts PENCHE 226 Avenue Duret 49260 Montreuil-Bellay	Immeuble bâti sis : 226 avenue Duret Section BK 701 (anciennement BK n°245p) 554 m <sup>2</sup>
LEVEAU Christophe 337 rue des collèges 49260 Montreuil-Bellay	Immeuble bâti sis : Rue des jardins Section H 1327 D'une superficie de 360 m <sup>2</sup>

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 24 mars 2016 déléguant aux communes l'exercice du droit de préemption urbain sur les périmètres qu'elles avaient définis préalablement au transfert de la compétence PLUI tout en conservant l'exercice de celui-ci sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 2016 – IV – 6 du conseil municipal en date du 13 mai 2016 acceptant la délégation

Vu l'ensemble des publications réglementaires,

Considérant que les déclarations ci-dessus ont été réceptionnées en mairie après le 17 juin 2016,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **RENONCE** à l'exercice du droit de préemption sur les biens cités plus haut,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération

#### **N° 2016 – VII – 5 - FINANCES PUBLIQUES – TARIFICATION - MARCHÉ DE NOËL**

La 3<sup>ème</sup> édition du marché de Noël se déroulera les samedi 10 et dimanche 11 décembre.

Pour tenir compte des retours des deux premières éditions, le comité propose de modifier la tarification telle qu'elle suit :

- 50 euros les deux jours avec un maximum de 5 mètres linéaires.
- gratuité pour les commerçants et artisans de Montreuil Bellay ainsi que les associations montreuillaises.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ARRETE** les tarifs et dispositions proposés ci-dessus,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2016 – VII – 6 - MARCHES PUBLICS - REQUALIFICATION URBAINE DES SECTEURS DE LA PLACE AMY ET DE LA POSTE - TRANCHE CONDITIONNELLE N°3 RUE DE MERON – AVENANT N°5 AU MARCHÉ DE TRAVAUX LOIRE PISCINE JARDIN**

Le projet initial d'aménagement du secteur de la place G Amy prévoyait le remplacement de la haie bordant le parking de la poste. En cours de chantier, il a été estimé que cette haie pouvait être conservée en état.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la conservation de la haie,
- **APPROUVE** l'avenant n° 5 portant :

- moins-value de 6 915 € 10 au lot n° 2 – LOIRE PISCINE JARDIN SARL,

- le marché à 86 936.20 € ht

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Il est précisé que le pouvoir de M. ARGOULON n'a pas été admis au vote.

### **N° 2016 – VII – 7 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE - PLANTATION DE HAIES – EDEN – Demande de subvention**

Par délibération N° 2012 – VI – 8 – la ville a conventionné avec l'association EDEN pour une durée de 3 ans afin d'encourager la plantation, replantation ou réfection de haies bocagères de haies sur le territoire communal. Opération qu'elle a reconduit (délibération n° 2015 – V – 22).

Dans ce cadre, la ville est l'intermédiaire entre les planteurs et l'association. La ville acquière les plants, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 50 %, puis refacture aux planteurs le reste à charge.

Considérant les plantations à venir durant l'hiver 2016-2017

Considérant l'impossibilité de connaître le coût final de l'opération à ce jour

Considérant la nécessité de disposer d'un accord préalable du Conseil Départemental avant d'entamer l'opération pour être en conformité avec le règlement départemental,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** le Conseil Départemental à hauteur de 50 % sur l'opération 2016-2017,

- **SOLLICITE** l'autorisation d'engager par anticipation les travaux de plantation en prenant note que celle-ci ne vaut pas accord de subvention,

- **DIT** que la délibération définitive comportant le plan de financement fera l'objet d'un envoi dès que possible,

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

### **N° 2016 – VII – 8 - MARCHES PUBLICS - EXTENSION DE LA SALLE CULTURELLE ET DE LOISIRS LES AMMONITES - MARCHES DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire rappelle que le permis de construire de la salle des ammonites a été délivré le 29 avril 2016.

La consultation pour l'extension de la salle culturelle et de loisirs les Ammonites a été lancée selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

32 plis ont été réceptionnés dans les délais.

L'attribution des marchés se fait dans les conditions prévues à l'article 53, 60 et 62, dudit décret en tenant compte des critères précisés dans le dossier de consultation à savoir le coût, la valeur technique et la conformité au dossier technique.

Le dossier de consultation des entreprises prévoyait 11 solutions alternatives (options) :

SA 1 Ajout d'un châssis à soufflet

SA 2 : Remplacement des terrasses (Robinier) et bardage (Mélèze) par du Douglas

SA 3 : Meuble bar

SA 4 : Motorisation des stores intérieurs des châssis de la salle projetée

SA 5 : Remplacement du plafond plâtre par un faux-plafond suspendu

SA 6 : Ajout d'un revêtement d'étanchéité à l'air

SA 7 : Ajout d'un limiteur de sons

SA 8 : Appareillage électrique de gamme supérieure

- SA 9 : Ajout de lustrerie complémentaire
- SA 10 : Ajout d'une gestion technique
- SA 11 : Ajout d'un adoucisseur

Considérant l'estimation phase PROJET hors solutions alternatives (options) valeur décembre 2014 : **562 761.00€ HT**

Vu le rapport d'enregistrement des offres ;

Vu le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre ;

Vu l'avis du groupe de travail,

Les offres HT les plus économiquement avantageuses sont :

lots	Entreprises	Montant HT
Lot 1: Terrassement – VRD	ATP	99 731.00€
Lot 2: Gros-œuvre	GUIOCHEAU	80 345.23€
Lot 3: Charpente métallique	GALLARD	29 000.00€
Lot 4: Couverture métallique-bardage bois et acier	SMACL	95 000.00€
Lot 5: Etanchéité	SMACL	9 869.21€
Lot 6: Menuiseries extérieures aluminium et métallique	PARCHARD	19 956.41€
Lot 7: Menuiseries intérieures	CAILLEAUD	30 945.69€
Lot 8: Cloisons sèches-Doublage	VAUCHER	20 086,46€
Lot 9: revêtements de sols-Faïence	GUILLOT	16 136.15€
Lot 10: Peintures	CHAUVAT	6 030.03€
Lot 11: Electricité courants forts-courants faibles	SDEL	33 500.00€
Lot 12: Chauffage-Ventilation –Plomberie-sanitaires	HERVE THERMIQUE	91 450.00€
<b>TOTAL</b>		<b>532 050.18€</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour et deux oppositions (André d'ACUNTO, Christian CAILLEAU) :**

**- ATTRIBUE** les marchés aux entreprises suivantes et retenir les solutions alternatives mentionnées ci-après :

	entreprises	Montant HT	SA HT	Bases+SA HT
Lot 1: Terrassement – VRD	ATP	99 731.00€		99 731.00€
Lot 2: Gros-œuvre	GUIOCHEAU	80 345.23€		80 345.23€
Lot 3: Charpente métallique	GALLARD	29 000.00€		29 000.00€
Lot 4: Couverture métallique-bardage bois et acier	SMACL	95 000.00€	SA2 : -3 530.98€	91 469.02€
Lot 5: Etanchéité	SMACL	9 869.21€		9 869.21€
Lot 6: Menuiseries extérieures aluminium et métallique	PARCHARD	19 956.41€		19 956.41€
Lot 7: Menuiseries intérieures	CAILLEAUD	30 945.69€	SA3 : 2 224.00€ SA4 : 5 120.00€	38 289.69€
Lot 8: Cloisons sèches-Doublage	VAUCHER	20 086.46€	SA6 : 3 119.82€	23 206.28€
Lot 9: revêtements de sols-Faïence	GUILLOT	16 136.15€		16 136.15€
Lot 10: Peintures	CHAUVAT	6 030.03€		6030.03€
Lot 11: Electricité courants forts-courants faibles	SDEL	33 500.00€	SA4 : 1 753.42€ SA7 : 2 085.78€	37 339.20€
Lot 12: Chauffage-Ventilation –Plomberie-sanitaires	HERVE THERMIQUE	91 450.00€	SA11 : 2 807.44€	94 257.44€
<b>TOTAUX</b>		<b>532 050.18€</b>	SA2 : -3 530.98€ SA3 : 2 224.00€ SA4 : 6 873.42€ SA6 : 3 119.82€ SA7 : 2 085.78€ SA11 : 2 807.44€	
<b>TOTAL GENERAL HT</b>		<b>532 050.18€</b>	<b>13 579.48€</b>	<b>545 219.66€</b>

**- CHARGE et AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

## **N° 2016 – VII – 9 - DOMAINE ET PATRIMOINE - EXTENSION DE LA SALLE CULTURELLE ET DE LOISIRS LES AMMONITES – ECLAIRAGE DU PARKING**

L'aménagement du parking, hors éclairage nécessaire à l'extension de la salle culturelle et de loisirs les Ammonites, est prévu aux marchés de travaux. L'éclairage public du parking peut quant à lui faire l'objet d'une participation financière de la part du SIEML s'il en assure la maîtrise d'œuvre.

Le montant des travaux s'élève à 27 532.10 € net de taxe dont 20 649.08 € seraient à la charge de la commune.

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 10 Novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour et une opposition (Christian CAILLEAU) :**

- **CONFIE** la maîtrise d'œuvre de l'opération 215.16.03 portant sur l'éclairage du parking de la salle les Ammonites au SIEML

- **AUTORISE** le versement d'un fond de concours pour cette opération selon les modalités suivantes :

- montant de l'opération ht :	27 532.10 €
- taux du fond de concours :	75%
- montant du fond de concours à verser au SIEML :	20 649.08 €

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

## **N° 2016 – VII – 10 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – CREATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE - STATUTS – APPROBATION**

Dans le cadre de la mise en œuvre des prescriptions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, la reconfiguration de la carte intercommunale constitue l'un des vecteurs essentiels de la réforme initiée par le législateur. A ce titre, de manière analogue à la portée du précédent texte en la matière (loi n°2016-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales), le législateur a renouvelé l'obligation incombant au représentant de l'Etat d'instituer un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), rendu au plus tard pour le 31 mars 2016.

Par arrêté préfectoral n° DRCL/BCL n°2016-15 en date du 18 février 2016, Madame la Préfète de Maine-et-Loire a notifié aux communes et EPCI concernés le SDCI du département de Maine-et-Loire. Ce document prescriptif a notamment proposé le principe de la fusion de la Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement et des Communautés de communes du Gennois, de Doué-la-Fontaine et de Loire-Longué à compter du 1er janvier 2017. Le nouveau territoire issu de cette démarche de rapprochement s'établit à près de 101 000 habitants pour 56 communes, avant engagement de la démarche de commune nouvelle sur le secteur de Doué-la-Fontaine.

Conformément à l'article 35 III de la loi du 7 août 2015, Madame la Préfète a notifié à l'ensemble des communes membres composant les quatre structures intercommunales, par un arrêté DCRL/BCL n° 2016-17 du 19 février 2016, le projet de périmètre de la future Communauté d'agglomération. Juridiquement, l'approbation du projet de périmètre devait recueillir la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

Par délibération n° 2016 – IV – 7, le conseil de Montreuil-Bellay a émis un avis favorable sur ce projet.

Au final, 14 conseils municipaux ont délibéré défavorablement, 36 favorablement et 6 ne se sont pas prononcés (avis réputés favorables). Les voix favorables représentaient donc 75% des communes et 82,03% de la population du périmètre.

Parallèlement, il convient d'indiquer que les conseils municipaux de Brigné, Concourson-sur-Layon, Doué-la-Fontaine, Forges, Meigné, Montfort, Saint-Georges-sur-Layon et des Verchers-sur-Layon ont décidé, le 27 juin 2016, de créer une commune nouvelle sous le nom de Doué-en-Anjou. Cette décision prendra effet au 30 décembre 2016. La Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine évoluera dans son périmètre le 29 décembre 2016 avec la sortie de trois communes : Les Ulmes, Louresse-Rochemenier et Dénezé-sous-Doué.

Ces 3 communes seront donc sans rattachement à une structure intercommunale. Le 30 décembre 2016, la commune nouvelle de Doué-en-Anjou sera créée, intégrant par conséquent la totalité du périmètre de l'intercommunalité et se substituant de fait à la Communauté de communes de la Région de Doué-la-Fontaine. Cette commune se retrouvera également sans rattachement à une intercommunalité. Aussi, au 1er janvier 2017, quatre communes, dont la commune nouvelle de Doué-en-Anjou, adhéreront individuellement à la nouvelle Communauté d'agglomération qui sera créée à partir de la fusion des trois autres structures intercommunales.

Pour préparer la constitution de cette nouvelle Communauté d'agglomération, un Comité de pilotage, constitué des quatre présidents d'EPCI concernés et des maires des communes reconnues comme pôles dans le projet de SCOT, ainsi que des Directeurs généraux de services de ces collectivités, a été institué dès le premier trimestre 2016 afin de définir une méthodologie et un calendrier de travail, et de préciser les enjeux de gouvernance politique et technique du futur territoire communautaire.

Par ailleurs, des groupes de travail thématiques ont été réunis pour chaque grand champ d'intervention. Leurs conclusions ont été rendues au Comité de Pilotage au mois de juin 2016 puis devant l'ensemble des conseillers communautaires du territoire le 12 juillet 2016. Ce travail de concertation a permis de définir les domaines de compétences dont la nouvelle communauté d'agglomération aura la charge, dans le cadre d'un souhait partagé de développement et d'attractivité du territoire, au service de ses communes et de ses habitants.

Ces compétences ont permis l'élaboration d'un projet de statuts de la nouvelle agglomération qui sera soumis au conseil communautaire du 20 octobre 2016.

Considérant l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix pour et deux abstentions (Cyril RIPPOL, Sylvanie BOUCHET):**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de statuts.

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

Denis Ambrois quitte la salle de séance.

### **N° 2016 – VII – 11 - FINANCES LOCALES – BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le budget primitif est un document prévisionnel. Il fait l'objet d'adaptations permanentes à la vie de la collectivité par le biais de décisions modificatives dans le cadre de l'article L 1612-11 du C.G.C.T.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
<b>Dépenses</b>				<b>Recettes</b>			
compte	opér.	Libellé	Montant	compte	chapitre / op	Libellé	Montant
2161	347	ŒUVRE commémorative	500,00	1323	202	PLACE AMY département	10 000,00
21571	300	SERVICES matériels	9 000,00		040	TRACTOPELLE reprise	9 000,00
2313	346	DUO ventilation	6 000,00	1321	347	CAMP œuvre Drac	19 000,00
2041582	333	ECLAIRAGE PUBLIC mise aux normes	- 16 000,00	1321	347	CAMP œuvre Drac	4 285,00
2041582	348	PORTE NOUVELLE mise en lumière	16 000,00				
020		Dépenses imprévues	26 785,00		021	Virt du fonctionnement	
<b>TOTAL</b>			<b>42 285,00</b>	<b>TOTAL</b>			<b>42 285,00</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>				
Compte		Libellé	Montant	Compte		Libellé	Montant
657480		Subventin - SINGHA PIC	300,00				
023		Virt à l'investissement					
022 - Dépenses imprévues			- 300,00	777		Subvention transférée	
<b>TOTAL</b>			<b>-</b>	<b>TOTAL</b>			<b>-</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOPTÉ** la décision modificative présentée,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2016 – VII – 12 - DOMAINE ET PATRIMOINE – Réhabilitation du stade**

Le comité travaille sur le dossier de réhabilitation des installations sportives. Afin de définir le programme de l'opération, il est souhaité avoir recours aux services du CAUE. La mission porterait sur la réhabilitation de l'ensemble des installations bâties et aurait pour objet d'établir les priorités de travaux.

Il est important d'attirer dès à présent l'attention des utilisateurs que la réalisation de travaux d'importance contraindra les habitudes d'utilisation et nécessitera sans doute une redéfinition des plannings d'occupation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 25 voix pour et une abstention (Christian CAILLEAU) :**

- **SOLLICITE** du CAUE une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant de la définition du programme jusqu'au recrutement de la maîtrise d'œuvre,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2016 – VII – 13 - DOMAINE ET PATRIMOINE - MISE EN LUMIERE PORTE NOUVELLE - FONDS DE CONCOURS**

L'Avant – Projet détaillé fourni par le SIEMML arrête le montant pour la mise en lumière de la porte Nouvelle à 20 980.11 € HT

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du comité Syndical du SIEMML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le versement d'un fonds de concours pour cette opération selon les modalités suivantes :

Nature	n°	Montant de l'opération ht	Taux du fonds de concours	Montant du fonds de concours à verser au SIEMML
Mise en lumière porte nouvelle	215.13.04	20 980.11 €	75 %	15 735.09 €

- **DIT** que cette opération sera financée par un prélèvement sur l'opération n° 333 – Eclairage public – remise aux normes, dont le budget 2016 est de 104 000 € pour un engagement définitif de 73 313.06 €,

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2016 – VII – 14 - DOMAINE ET PATRIMOINE – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE - FONDS DE CONCOURS**

Vu l'article L.5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du comité Syndical du SIEMML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** de verser le fonds de concours suivant au profit du SIEMML pour les opérations :



Nature	n°	Montant de l'opération	Taux du fonds de concours	Montant du fonds de concours à verser au SIEML
Rénovation outre pont	215.15.01	78 774.60 €	75 %	59 080.95 €
Rénovation Balloire	215.15.03.01	14 764.76 €	75 %	11 073.57 €
Rénovation Chaumont	215.15.03.02	6 366.63 €	75 %	4 774.97 €
Rénovation Trézé	215.15.03.03	7 784.14 €	75 %	5 838.11 €
Rénovation Panreux	215.15.03.04	13 269.06 €	75 %	9 951.79 €
Rénovation la Motte-Bourbon	215.15.03.05	5 466.43 €	75 %	4 099.82 €
Rénovation Champ de Liveau	215.15.03.06	4 566.49 €	75 %	3 424.87 €

- **DIT** que ces opérations sont financées au budget 2016

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

**N° 2016 – VII – 15 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ECLAIRAGE PUBLIC – DEPANNAGE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOUT 2016 SUR LE RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - FONDS DE CONCOURS**

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 10 novembre 2015 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Vu les dépannages réalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et le 31 août 2016

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**-DECIDE** de verser les fonds de concours suivant au profit du SIEML pour les opérations :

N° opération	Collectivité	Montant Travaux TTC	Taux Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP215-15-123	MONTREUIL-BELLAY	277,26 €	75 %	207,95 €	24 09 2015
EP215-15-124	MONTREUIL-BELLAY	335,08 €	75 %	251,31 €	20 10 2015
EP215-15-125	MONTREUIL BELLAY	666,75 €	75 %	500,06 €	05/11/2015
EP215-15-126	MONTREUIL BELLAY	1 165,32 €	75 %	873,99 €	10/11/2015
EP215-15-127	MONTREUIL BELLAY	354,86 €	75 %	266,15 €	10/12/2015
EP215-15-129	MONTREUIL BELLAY	250,12 €	75 %	187,59 €	25/11/2015
EP215-15-130	MONTREUIL BELLAY	2 502,22 €	75 %	1 876,67 €	08/12/2015
EP215-16-131	MONTREUIL BELLAY	1 759,62 €	75 %	1 319,72 €	19/01/2016
EP215-16-132	MONTREUIL BELLAY	177,44 €	75 %	133,08 €	18/03/2016
EP215-16-139	MONTREUIL BELLAY	622,63 €	75 %	466,97 €	15/07/2016
EP215-16-140	MONTREUIL BELLAY	857,68 €	75 %	643,26 €	28/07/2016
EP215-16-141	MONTREUIL BELLAY	2 628,20 €	75 %	1 971,15 €	31/08/2016
	TOTAL	11 597.18 €		8 697.90 €	

- **DIT** que le versement sera effectué en une ou plusieurs fois sur présentation du certificat d'achèvement des travaux ou d'un certificat d'état d'avancement des travaux présenté par le SIEML, et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal

- **DIT** que les montants sont inscrits au budget 2016,

- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

## N° 2016 – VII – 16 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE PORTE ST JEAN - ENGAGEMENT

La commune poursuit depuis de nombreuses années l'enfouissement de ses réseaux électriques.

A la demande du comité, le SIEML a étudié l'effacement des réseaux de distribution publique et d'éclairage public de la rue Porte St Jean. L'avant-projet-Sommaire susceptible de modifications arrête les montants suivants :

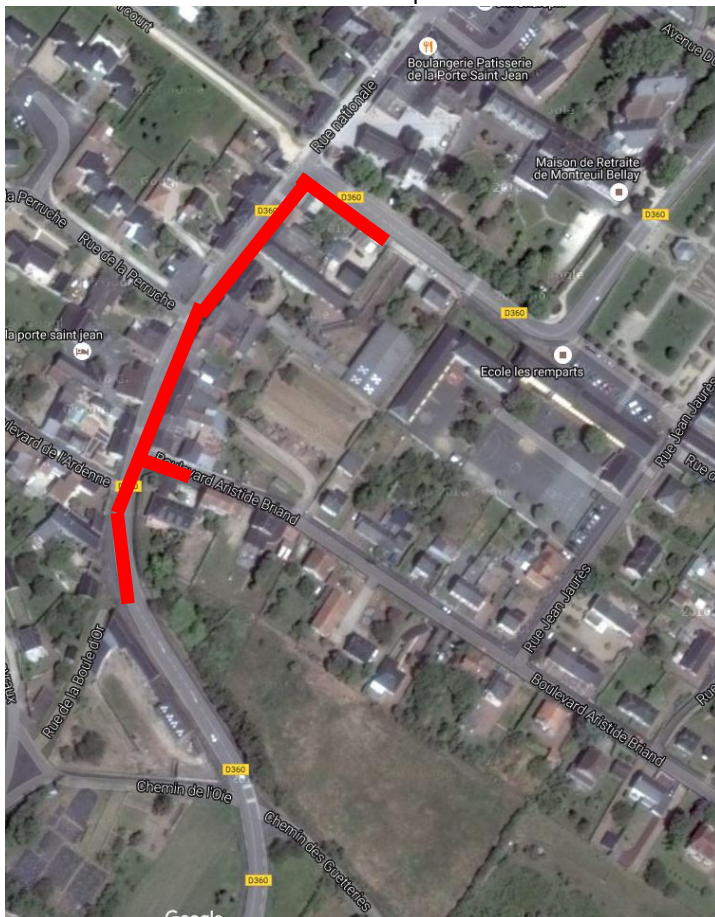
- 149 380 € ht pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public
- 84 144 € ttc pour le génie civil télécommunications

Le total de la participation de la commune s'élèverait à :

- 112 035 € ht pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public
- 84 144 € ttc pour le génie civil télécommunications

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ETUDIE** l'inscription au Plan Pluriannuel d'Investissement de cette opération,
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.



## N° 2016 – VII – 17 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ECO PATURAGE – MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

Le comité souhaite confier au cabinet ENT CONSEILS, émanation de l'association « Entretien, Nature et Territoire », une mission d'accompagnement technico-économique préalable à la mise en œuvre d'une pratique d'éco-pâturage sur le territoire communal. Cette mission consiste en une analyse technique, économique et opérationnelle du projet. Elle dotera le comité des éléments nécessaires à la mise en place, ou non, de telles pratiques.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 21 voix pour, une opposition (Christian CAILLEAU) et quatre abstentions (Danièle ADAM, Cyril RIPPOL, André D'ACUNTO, Claudie MARCHAND) :**

- **ACCEPTÉ** la mission d'ENT CONSEILS pour un montant de 2 040 €
- **CHARGE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

### **SOMMAIRE :**

N° 2016 – VII – 1 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE - TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE

N° 2016 – VII – 2 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – TAP – CONVENTION MALLES PEDAGOGIQUES

N° 2016 – VII – 3 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE – RESTAURATION SCOLAIRE – PERSONNEL – Mise à disposition

N° 2016 – VII – 4 - URBANISME - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

N° 2016 – VII – 5 - FINANCES PUBLIQUES – TARIFICATION - MARCHE DE NOEL

N° 2016 – VII – 6 - MARCHES PUBLICS - REQUALIFICATION URBAINE DES SECTEURS DE LA PLACE AMY ET DE LA POSTE - TRANCHE CONDITIONNELLE N°3 RUE DE MERON – AVENANT N°5 AU MARCHE DE TRAVAUX LOIRE PISCINE JARDIN

**N° 2016 – VII – 7 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE - PLANTATION DE HAIES – EDEN – Demande de subvention**

**N° 2016 – VII – 8 - MARCHES PUBLICS - EXTENSION DE LA SALLE CULTURELLE ET DE LOISIRS LES AMMONITES - MARCHES DE TRAVAUX**

**N° 2016 – VII – 9 - DOMAINE ET PATRIMOINE - EXTENSION DE LA SALLE CULTURELLE ET DE LOISIRS LES AMMONITES – ECLAIRAGE DU PARKING**

**N° 2016 – VII – 10 - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – CREATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE - STATUTS – APPROBATION**

**N° 2016 – VII – 11 - FINANCES LOCALES – BUDGET – DECISION MODIFICATIVE N°3**

**N° 2016 – VII – 12 - DOMAINE ET PATRIMOINE – Réhabilitation du stade**

**N° 2016 – VII – 13 - DOMAINE ET PATRIMOINE - MISE EN LUMIERE PORTE NOUVELLE - FONDS DE CONCOURS**

**N° 2016 – VII – 14 - DOMAINE ET PATRIMOINE – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE - FONDS DE CONCOURS**

**N° 2016 – VII – 15 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ECLAIRAGE PUBLIC – DEPANNAGE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOUT 2016 SUR LE RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - FONDS DE CONCOURS**

**N° 2016 – VII – 16 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX RUE PORTE ST JEAN - ENGAGEMENT**

**N° 2016 – VII – 17 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ECO PATURAGE – MISSION D'ACCOMPAGNEMENT**

La séance est levée à 20H40

Pascal MONJAL  
Secrétaire de séance.

Marc BONNIN  
Maire de Montreuil-Bellay